FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de :

ISOTECH Nettoyant Système Injection Essence Machine

Date de révision : mardi 19 mai 2015

1 SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

ISOTECH Nettoyant Système Injection Essence Machine
Référence …

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

/

Concentration d'utilisation: /

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

SPHERETECH EUROPE SAS

Rue des Entrepeneurs

59127 ESCAUDAIN

Tél: + 33 (0) 27 33 04 10

Site web: www.spheretech-europe.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+33 (0) 1 40 05 48 48

2 SECTION 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008:

H225 Flam. Liq. 2 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H319 Eye Irrit. 2 H336 STOT SE 3 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement 67/548/EC:

R11: Facilement inflammable **R38:** Irritant **R50/53:** Dangereux pour l'environnement **R65:** Nocif **R67**

2.2 Éléments d'étiquetage:

Symboles:

Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H225 Flam. Liq. 2:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304 Asp. Tox. 1:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Skin Irrit. 2:	Provoque une irritation cutanée.
H319 Eye Irrit. 2:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 STOT SE 3:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P280:	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305+P351+P338:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P332+P313:	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364:	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P403+P233:	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501:	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Contient:

Octane Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% hydrocarbures aromatiques Hydrocarbures C10, aromates, naphtalène ≥1%

2.3 Autres dangers:

aucun

3 SECTION 3: Composition/informations sur les composants:

2-éthylhexane-1-ol	5% - 15%	CAS N°:	104-76-7
		EINECS:	203-234-3
		Numéro d'enregistrement REACH:	
		CLP Classification:	**H315 Skin Irrit. 2** **H319 Eye Irrit. 2** **H332 Acute tox. 4** **H335 STOT SE 3**
		Phrases R:	**R20 R36/37/38**
Hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% hydrocarbures aromatiques	< 5%	CAS N°:	
		EINECS:	918-481-9
		Numéro d'enregistrement REACH:	01-2119457273-39
		CLP Classification:	**EUH066** **H304 Asp. Tox. 1**
		Phrases R:	**R65 R66**

hénol, (diméthylamino)méthyle-, dérivés polyisobutylène	< 5%	CAS N°: EINECS: Numéro d'enregistrement REACH: CLP Classification: **H412 Aquatic Chronic 3** Phrases R: **R52/53**
Hydrocarbures C10, aromates, naphtalène ≥1%	< 5%	CAS N°: EINECS: 919-284-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463588-24 CLP Classification: **EUH066 H304 Asp. Tox. 1 H336 STOT SE 3 H351 Carc. 2 H411 Aquatic Chronic 2** Phrases R: **R40 R51/53 R65 R66 R67**
Octane	> 30%	CAS N°: 111-65-9 EINECS: 203-892-1 Numéro d'enregistrement REACH: CLP Classification: **H225 Flam. Liq. 2 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H336 STOT SE 3 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1** Phrases R: **R11 R38 R50/53 R65 R67**

Le texte intégral des phrases H & R mentionnées dans cette section, figure au chapitre 16.

4 SECTION 4: Premiers secours:

4.1 Description des premiers secours:

Toujours s'informer le plus rapidement possible auprès d'un médecin en cas de troubles sévères ou persistants.

Contact avec le peau: retirer les vêtements souillés, rincer la peau avec beaucoup d'eau et transporter immédiatement à l'hôpital.

Contact avec les yeux: rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact pour autant que cela soit possible aisément), et transporter chez un médecin.

Ingestion: laisser rincer la bouche, NE PAS provoquer de vomissements et transporter immédiatement à l'hôpital.

Inhalation: se tenir droit, air frais, repos, et transporter immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec le peau: rougeur, douleur

Contact avec les yeux: rougeur

Ingestion: crampes abdominales, diarrhée, étourdissement, migraine

Inhalation: migraine, étourdissement, malaise, gâtisme, inconscience

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

5 SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

eau pulvérisée, poudre, mousse, CO2

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

6 SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, les fumées, les poussières et les vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans les égouts ou dans les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Imbiber d'un matériau absorbant inerte.

6.4 Référence à d'autres sections:

pour plus d'informations voir les sections 8 et 13

7 SECTION 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

traiter avec prudence afin d'éviter des fuites.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un emballage bien fermé dans un endroit fermé et bien ventilé, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

/

8 SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Ci-dessous, vous trouverez une énumération des constituants dangereux repris sous la rubrique 3 dont les valeurs TLV sont connues

Octane 900 mg/m³, 1,2,4-triméthylbenzène 100 mg/m³, Naphtalène 53 mg/m³

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection des voies:	à utiliser avec une ventilation d'extraction suffissante. Aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur. Comme protection contre ces niveaux préjudiciables, utilisez le type ABEK.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en Viton (EN 374). temps de passage > 480' Epaisseur 0.7 mm. Bien contrôler les gants avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur de la main nue. Le caractère approprié pour un lieu de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection.	
Protection des yeux:	garder à portée de main un flacon rince-œil rempli d'eau pure. Des lunettes de protection antipoussière bien ajustées. En cas de problèmes de traitement exceptionnels, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autres protections:	vêtements imperméables. Le type des moyens de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le lieu de travail.	

9 SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Point de fusion/trajet de fusion:	/
Point d'ébullition/trajet d'ébullition:	125 °C — 212 °C
pH:	/
pH 1% dilué dans l'eau:	/
Pression de vapeur/20°C:	1 463 Pa
Densité de vapeur:	non applicable
Densité relative/20°C:	0,720 kg/l
Aspect/20°C:	liquide
Point d'éclair:	13 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	non applicable
Température d'auto-inflammabilité:	220 °C
Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):	12,700 %
Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité(Vol %):	1,000 %
Propriétés explosives:	non applicable
Propriétés comburantes:	non applicable
Température de décomposition:	/
Solubilité dans l'eau:	pas soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non applicable
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non applicable
Viscosité dynamique, 20°C:	1 mPa.s
Viscosité cinématique, 20°C:	1 mm²/s
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	0,040

9.2 Autres informations:

Composé organique volatile (COV):	98,74 %
Composé organique volatile (COV):	711,036 g/l

10 SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou extrêmement basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

acides, bases, eau, produits d'oxydation, produits de réduction

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Ne se décompose pas lors d'une utilisation normale

11 SECTION 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Sur la préparation même:	donnée non disponible
Informations générales:	voir ingrédients sous rubrique 3
Toxicité aigùé calculée, LD50 orale rat:	/
Toxicité aigùé calculée, LD50 dermale rat:	/

12 SECTION 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité:

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de danger pour l'eau, WGK:	2
Solubilité dans l'eau:	pas soluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes:

donnée non disponible

13 SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Il est interdit de déverser ce produit dans les égouts. L'élimination doit être assurée par les instances compétentes. D'éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

14 SECTION 14: Informations relatives au transport:

14.1 Numéro ONU:

1268

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

UN 1268 Distillats de pétrole, n.s.a., 3, II, (D/E)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): 3

Numéro d'identification du danger: 33

14.4 Groupe d'emballage:

II

14.5 Dangers pour l'environnement:

dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger: Risque d'incendie. Risque d'explosion. Les dispositifs de confinement peuvent exploser sous l'effet de la chaleur.

Indications supplémentaires: Se mettre à l'abri. Se tenir à l'écart des zones basses. Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.

15 SECTION 15: Informations réglementaires:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de danger pour l'eau, WGK:	2
Composé organique volatile (COV):	98,743 %
Composé organique volatile (COV):	711,036 g/l
Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:	Hydrocarbure aliphatiques > 30%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

pas de données disponibles

16 SECTION 16: Autres informations:

La signification des abréviations utilisés dans la fiche de données de sécurité:

Nr.:	numéro
CAS:	Chemical Abstracts Service
EINECS:	European INventory of Existing Commercial chemical Substances
WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau
WGK 2:	dangereux pour l'eau
WGK3:	extrêmement dangereux pour l'eau
ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
TLV:	Threshold Limit Value
PTB:	persistantes, toxiques et bioaccumulables
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables
CLP:	Classification, Labelling and Packaging of chemicals
DPD:	Dangerous Preparations Directive

La signification des Phrases R & H utilisés dans la fiche de données de sécurité:

R11: Facilement inflammable. **R20:** Nocif par inhalation. **R36/37/38:** Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. **R38:** Irritant pour la peau. **R40:** Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes. **R50/53:** Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. **R51/53:** Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. **R52/53:** Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. **R65:** Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion **R66:** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau **R67:** L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. **H225 Flam. Liq. 2:** Liquide et vapeurs très inflammables. **H304 Asp. Tox. 1:** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. **H315 Skin Irrit. 2:** Provoque une irritation cutanée. **H319 Eye Irrit. 2:** Provoque une sévère irritation des yeux. **H332 Acute tox. 4:** Nocif par inhalation. **H335 STOT SE 3:** Peut irriter les voies respiratoires. **H336 STOT SE 3:** Peut provoquer somnolence ou vertiges. **H351 Carc. 2:** Susceptible de provoquer le cancer. **H400 Aquatic Acute 1:** Très toxique pour les organismes aquatiques. **H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1:** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **H410 Aquatic Chronic 1:** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. **H411 Aquatic Chronic 2:** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme **H412 Aquatic Chronic 3:** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. .

Raison de la révision, modifications dans les rubriques suivantes:

non applicable

Numéro de référence MSDS:

ECM-108241,01

Cette fiche de données de sécurité concernant la sécurité est redigée conformément l'annexe II/A de la règlement (UE) N° 453/2010. La classification a été calculée conformément à la directive 67/548/EWG européenne, 1999/45/EC et règlement 1272/2008 avec leurs amendements respectifs. Elle a été rédigée de façon très soigneuse.Néanmoins nous déclinons toute responsabillité pour tout dégât de quelque nature qu'il soit, provoqué par l'utilisation des présentes L'utilisateur devra procéder lui-même à une étude d'appropriation et de sécurité en vue d'une utilisation de cette préparation dans le cadre d'une expérimentation ou d'une nouvelle application.